



Critères de sélection

Mini-spectacle récréatif de Noël

Révision : 2024/09/01

Critères de sélection : Mini-spectacle récréatif de Noël

Sommaire des changements

<i>Date</i>	<i>Changement effectué</i>
<i>2015/06/29</i>	<i>Révision globale des critères et nouvelle mise en page</i>
<i>2015/07/15</i>	<i>Nouvelle précision sur le choix musical</i>
<i>2018/08/01</i>	<i>Abolition de la catégorie Étape</i>
<i>2023/04/18</i>	<i>Mise à jour des catégories</i>
<i>2024-09-01</i>	<i>Révision globale des critères</i>

Critères de sélection : Mini-spectacle récréatif de Noël

Admissible au mini-spectacle récréatif de Noël

Le seul critère minimal obligatoire : Avoir participé à la compétition de Rivières-des-Prairies précédent le spectacle, à l'exception des catégories compétiteurs qui ne sont pas offertes à notre compétition, notamment junior/senior compétitions, couple et danse.

Sélection des participants

Au moment de faire la sélection des patineurs, le conseil d'administration demande à une personne présente dans l'aréna, extérieure au C.A. de faire la pige des patineurs.

Cette personne de l'extérieur, sous la supervision du conseil d'administration, pigera au sort, un minimum de 1 à 3 patineurs dans chacune des catégories suivantes :

- Star 1
- Star 2
- Star 3
- Star 4
- Star 5
- Star 6
- Star 7 et plus
- Sans-limite, Pré-juvénile, Juvénile, Pré-novice, Novice, Junior, Senior, Couple et Danse

Pour éviter toute répétition musicale durant le spectacle, une page sera mise à la disposition des patineurs sur la porte des entraîneurs et/ou via un formulaire en ligne pour inscrire le choix musical. Premier arrivé, premier servi. On veut éviter les doublons. De cette manière, nous allons avoir un spectacle qui sera plus équilibré et plus divertissant pour tous les patineurs.

Information sur la présentation du spectacle

Ce mini-spectacle se veut récréatif et n'est pas à grand déploiement. Mais il revêt une grande fierté pour les patineurs choisis, leurs parents et amis. Comme le délai est court entre la compétition et ce mini-spectacle, les patineurs n'ont pas beaucoup de temps pour pratiquer.

Le Conseil d'administration demande donc au public de rester respectueux envers les patineurs qui auront été choisis et d'apprécier le spectacle.

Note importante

Le conseil d'administration se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de patineurs à choisir selon le nombre de patineurs admissible à la pige.